

# ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS ET PROFESSIONNELS





Comment instruisez-vous  
le volet « eaux pluviales »  
des demandes d'urbanisme?

# AMORCE

## EN QUELQUES MOTS



Association (loi 1901) de collectivités et de professionnels du secteur privé et associatif

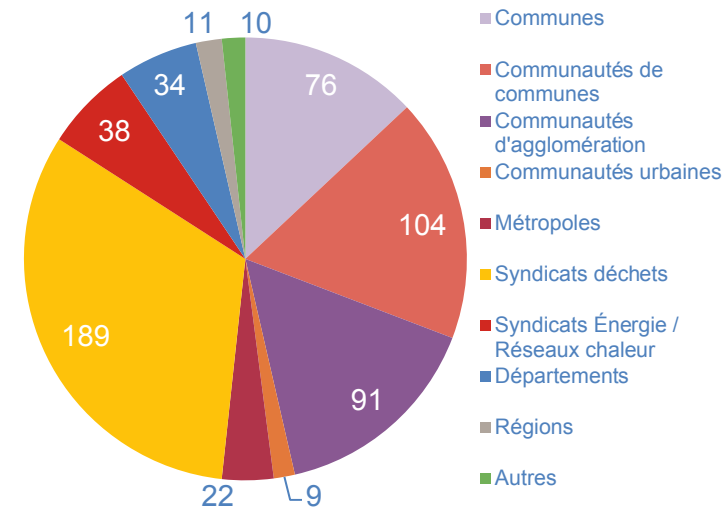
Spécialisée dans la transition écologique: déchets, énergie & eau

930 membres sur tout le territoire français:

- *2/3 de collectivités,*
- *Pas d'échelon territorial privilégié*

### 2/3

## DE COLLECTIVITÉS



### 1/3

## DE PROFESSIONNELLS

Associations et fédérations professionnelles, fabricants, fournisseurs, opérateurs, bureaux d'études, cabinets juridiques, organismes financiers...

# EAU & URBANISME

## RAPPEL SUR L'INSTRUCTION

## DES DEMANDES D'URBANISME

**M0**

- Dépôt du PC par le pétitionnaire
- => récépissé de réception

**M1**

- Demande de pièces complémentaire sous 1 mois
- A défaut dossier réputé complet

**M4**

- Fourniture des pièces par le pétitionnaire sous 3 mois

**M2-3  
ou M6**

- Délai d'instruction du dossier complet: 2 ou 3 mois selon type d'habitation
- Absence de réponse = accord tacite
- les rejets doivent être notifié et motivé

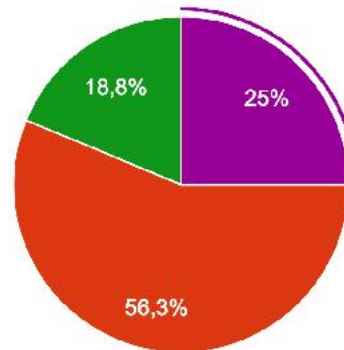
# EAU & URBANISME

## AUPRÈS DE 16 COLLECTIVITÉS

### COMPLÉTÉE PAR DES ENTRETIENS

#### Bonne représentativité de l'échantillon:

- 10 régions
- Des dynamiques territoriales variées



- Communauté de communes
- Communauté d'Agglomération
- Communauté Urbaine
- Métropole
- Autre...

Urbanisme: compétence partagée interco / communes

GEPU: compétence > 3 ans pour 10 collectivités

- Mais des interfaces avec d'autres structures pour GEMAPI, ruissellement
- Voirie, déchets, propreté

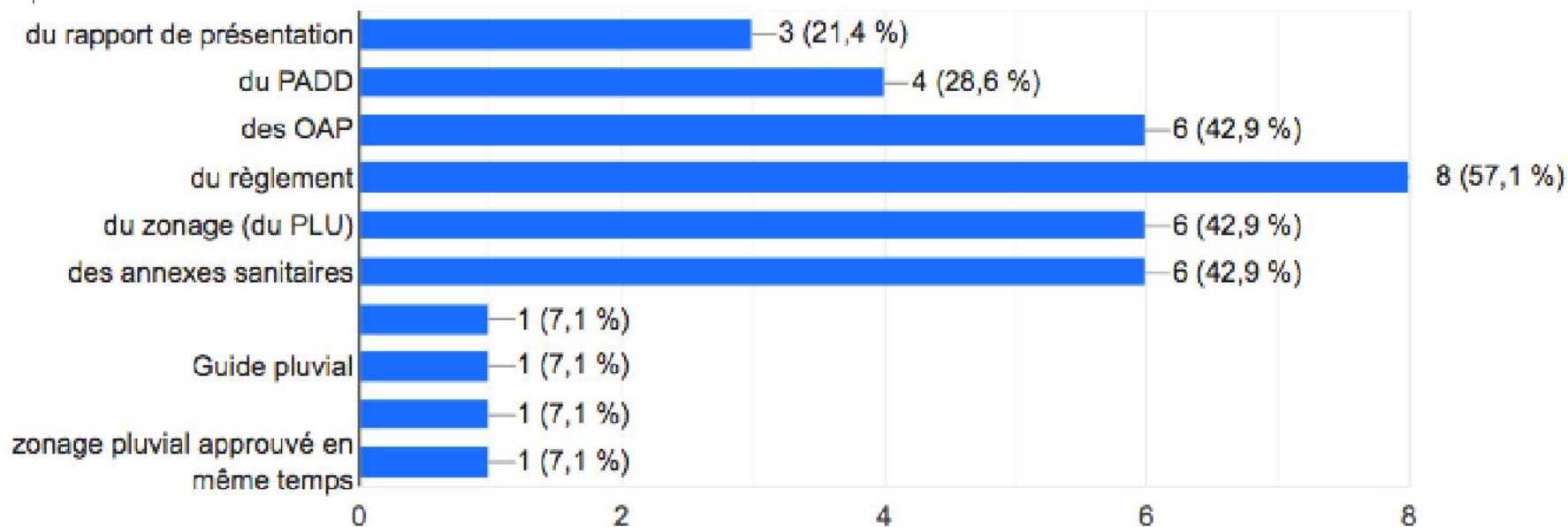
# ENQUÊTE FLASH

## LES OUTILS: PLU & ZONAGE

Quand parle-t-on de pluvial au stade de la rédaction des documents d'urbanisme?

- A partir des OAP, souvent
- Principalement à partir du règlement

Ne pas négliger le rapport de présentation et le PADD:  
PADD:  
pas opposables mais documents littéraires => permet d'expliquer / expliciter les intentions



# ENQUÊTE FLASH

## LES OUTILS: PLU & ZONAGE

Jamais de PLU  
retoqué à cause du  
pluvial: non  
appropriation ou  
autocensure?

Où parle-t-on de pluvial dans les documents d'urbanisme?

Dans le volet "Risques" du rapport de présentation	Dans le volet "Réseaux" du rapport de présentation	Dans le volet "Risques" du PADD	Dans le volet "Réseaux" du PADD	Dans le volet "Risques" des OAP	Dans le volet "Réseaux" des OAP	Dans le volet "Risques" du règlement	Dans le volet "Réseaux" du règlement	Dans les annexes sanitaires	Dans le zonage graphique (PLU)
							x		x
								x	x
				x			x	x	
x		x					x		
x	x				x		x	x	
								x	x
x		x		x			x		x
x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
x	x	x	x	x	x	x	x	x	X
5	3	4	2	4	3	2	7	6	6

Zonage= outil privilégié: 12+2 coll

### Pistes:

- Pour sortir des généralités, prévoir 1 OAP thématique dédiée (ex. Chambéry Métropole – Cycle de l'eau) ou bien détailler le volet pluviales dans les OAP sectorielles

### Gestion des Eaux Pluviales Urbaines:

- des services / des expertises souvent éclaté(e)s ou dilué(e)s





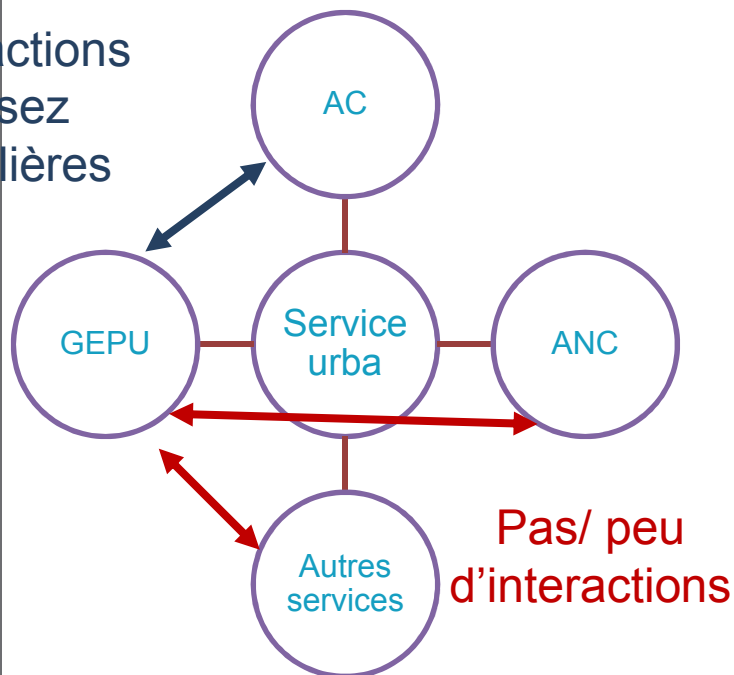
# ENQUÊTE FLASH

## INTERFACES AVEC LE SERVICE INSTRUCTEUR

### GEPU:

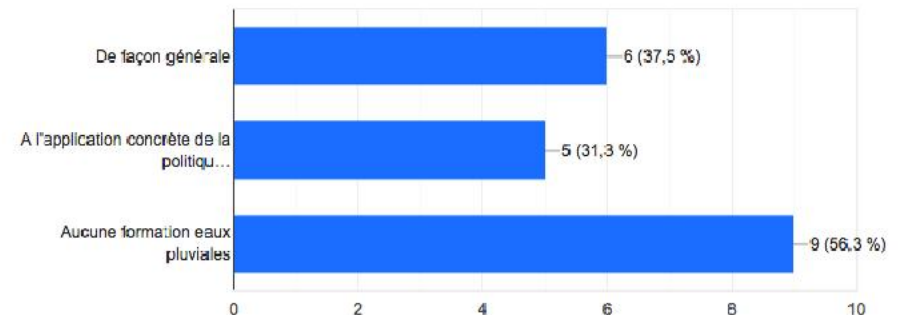
- Une compétence à la culture peu partagée

Interactions assez régulières



Les personnes en charge des PC au service urbanisme ont-elles été formées à la gestion des eaux pluviales ?

15 réponses



### ● Instruction du PC:

- Un fonctionnement en étoile par les services urbanisme (problématique de temps principalement)

# ENQUÊTE FLASH

## DOCUMENTS DEMANDÉS AU STADE

### INSTRUCTION PC

Résultats de tests d'infiltration	Sondages	Détail des calculs de dimensionnement	Détails techniques des ouvrages (plans; type d'alimentation, orifice de fuite, surverse...)	Autres
		x	x	
x		x	X	relevés altimétriques
		x	x	
x		x		plan masse
		x		
		x	x	
x		x	x	
x			x	
x		x	x	
5	0	8	7	

#### Rappel du Code Urba:

- cerfa\_13406-06 => RAS sur pluvial
- Article R431-16 => aucune mention au pluvial dans les pièces complémentaires
- Serait modifiable par arrêté  
Ex: Toulouse Métropole

3 EPCI ne demandent que le CERFA

#### Dans un monde idéal:

- + de formalisme: standardisation et contextualisation => probablement partagé par le monde de la construction
- + Données numériques

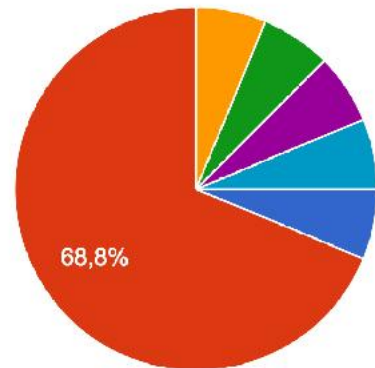
# ENQUÊTE FLASH

## UN DIALOGUE AU CAS PAR CAS (COMPLEXE)

### ET PEU FORMALISÉ

#### Un échange avec le pétitionnaire est-il réalisé?

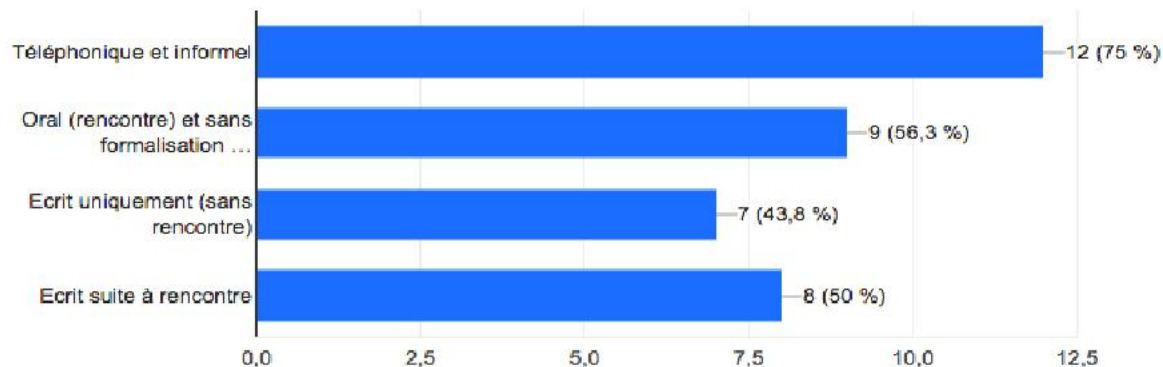
16 réponses



- De façon systématique
- Au cas par cas, pour des projets complexes
- Sur sollicitation du pétitionnaire, uniquement
- si les éléments fournis avec le PC pour la gestion des EP sont incompl...
- Au cas par cas : pour les projets d' une certaine importance, complexe...
- si besoin, par rapport au contenu d...

#### S'il y a échange, il est plutôt:

16 réponses



# ENQUÊTE FLASH

## UN DIALOGUE AU CAS PAR CAS (COMPLEXE)

### ET PEU FORMALISÉ

Instruction jugée assez similaire que le projet soit un IOTA ou pas IOTA (71%)

#### Clés du succès:

Des règles robustes = précises

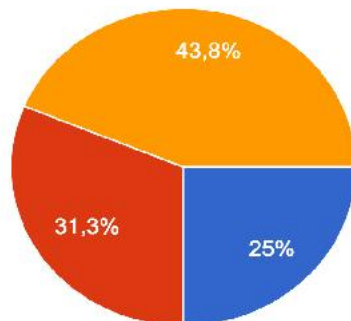
Dialogue amont

Externalités positives (coût global et paysager)

Expériences locales => renforcer les observatoires?

Suite à la validation d'un PC, un contrôle de terrain est-il réalisé sur le volet pluvial?

16 réponses



- Oui le plus souvent
- Oui parfois, pour des projets particulièrement complexes
- Très rarement voire jamais

Contrôle de conformité :  
jugé  
indispensable dans  
100% des cas mais  
problème de temps  
passé

*Ex: Montréal*

# PLU: LES RÈGLES QUI FACILITENT LA GESTION À LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES

## Les règles hydrauliques:

- Abattement
- Stockage / débit de fuite: penser à rendre la gestion vertueuse plus « avantageuse »
- Dissocier la gestion des pluies « courantes », des événements exceptionnels
- Les retraits / axe d'écoulement, cours d'eau....

## Les autres règles:

En lien avec l'occupation du sol:

### ○ **CBS / coefficient de pleine terre**

*L151-22: Le règlement peut imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville.*

### ○ **Les zones commerciales=> loi biodiv 2016**

*L111-19: ...est autorisée la construction de nouveaux bâtiments uniquement s'ils intègrent :*

1° Sur tout ou partie de leurs toitures, et de façon non exclusive, ... soit un système de végétalisation ...

2° Sur les aires de stationnement, des revêtements de surface, des aménagements hydrauliques ou des dispositifs végétalisés favorisant la perméabilité et l'infiltration des eaux pluviales ou leur évaporation et préservant les fonctions écologiques des sols.

***Renforcé par loi énergie 2019 (30% - pour les surfaces de plus de 1000m<sup>2</sup>)***

# PLU: LES RÈGLES QUI FACILITENT LA GESTION À LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES

- Alignement et implantation des constructions

*L. 151-18: Le règlement peut déterminer des règles concernant l'aspect extérieur des constructions neuves, rénovées ou réhabilitées, leurs dimensions, leurs conditions d'alignement sur la voirie et de distance minimale par rapport à la limite séparative et l'aménagement de leurs abords, afin de contribuer à la qualité architecturale, urbaine et paysagère, à la mise en valeur du patrimoine et à l'insertion des constructions dans le milieu environnant.*

- Stationnement:

*L. 151-30 et suivant: obligation de parkings => surfaces d'infiltration potentielles (revêtement poreux)*

- Créer des emplacements réservés

**Vigilance compatibilité règles  
PMR (Arrêté du 20 avril 2017 –  
code construction):  
Confort revêtement vs  
revêtement poreux  
Pente / modelé de terrain**

# PLU: LES RÈGLES QUI FACILITENT LA GESTION À LA SOURCE DES EAUX PLUVIALES

## En lien avec le bâtiment:

- Toitures: S'appuyer sur les « performances environnementales renforcées »  
L111-16: ...le permis de construire ...ne peut s'opposer ..., à l'installation de dispositifs favorisant la retenue des eaux pluviales .... Le permis de construire ou d'aménager ... peut néanmoins comporter des prescriptions destinées à assurer la bonne intégration architecturale du projet dans le bâti existant et dans le milieu environnant
- Gouttières:  
idéalement en façade (cf. L151-18) => à prévoir aussi dans le cadre des rénovations (isolations par l'extérieur)
- Rehausse de seuil: s'appuyer sur les PPRN



**Merci de votre attention**

N'hésitez pas à me contacter:

**Muriel FLORIAT**  
**[mfloriat@amorce.asso.fr](mailto:mfloriat@amorce.asso.fr)**